

FLX22300298600938-C7RRAA81

SARL ALTUNTAS
2 BOULEVARD D ALSACE LORRAINE
03300 CUSSET

Information : Impact des dispositifs d'aides sur vos prix en été

LYON, le 11/08/2023

Madame, Monsieur,

Pour faire face à la forte augmentation des prix de l'énergie, le gouvernement accompagne les entreprises ainsi que les collectivités locales avec différentes mesures de soutien. EDF applique l'ensemble des mesures décidées par les pouvoirs publics pour atténuer cette hausse.

L'**amortisseur et le bouclier électricité** consistent en une diminution de prix dont les montants respectifs dépendent du prix moyen annuel pour l'année 2023 appliqué pour chaque site que vous avez déclaré éligible à l'un ou l'autre de ces dispositifs.

- En ce qui concerne l'**amortisseur électricité**, ce prix moyen est défini comme la **part variable énergie**, c'est-à-dire le prix **hors abonnement, hors coût d'acheminement** (dit « TURPE »), et **hors taxes** de votre contrat.

- En ce qui concerne le **bouclier électricité**, ce prix moyen est défini comme le prix moyen hors taxes de votre contrat, c'est-à-dire le prix **incluant l'abonnement et l'acheminement** (dit « TURPE ») de chaque site concerné de votre contrat.

Afin de vous permettre de bénéficier du bouclier ou de l'amortisseur électricité, EDF a réalisé une **estimation de votre prix moyen 2023¹** sur la base des consommations historiques ou prévisionnelles de chacun des sites que vous avez déclarés éligibles au dispositif.

Votre contrat de fourniture d'électricité prévoit plusieurs postes horosaisonniers avec notamment des prix différents en hiver et en été, en Heures Pleines et en Heures Creuses. Pour les clients « TPE ou assimilés », l'application des dispositifs du bouclier et/ou de l'amortisseur électricité auxquels vous vous êtes déclaré éligible conduit à un **lissage des prix**. Cela signifie que les prix intégrant les diminutions de prix au titre du bouclier et/ou de l'amortisseur électricité **seront identiques pour l'ensemble des postes horosaisonniers pour toute l'année 2023**.

Ainsi, comme présenté dans l'exemple ci-dessous, si les prix d'été ou Heures Creuses de votre contrat – avant diminution liée au bouclier ou à l'amortisseur électricité – sont inférieurs à votre **prix lissé**, alors l'application du bouclier ou de l'amortisseur conduira à ce que **les prix des postes horosaisonniers Eté ou Heures Creuses intégrant l'effet du bouclier ou de l'amortisseur atteignent le montant du prix lissé**. Ainsi, **après application du bouclier ou de l'amortisseur**, les prix horosaisonniers Eté ou Heures Creuses seront identiques aux prix des autres postes Hiver ou Heures Pleines, **pour toute l'année 2023**.

En tout état de cause, sur l'ensemble de l'année 2023, le montant total annuel de la part fourniture de votre contrat qui vous sera facturé demeurera inférieur au montant qui aurait été dû en l'absence d'application des dispositifs d'aide.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'une régularisation sera effectuée au début de l'année 2024. Celle-ci permettra de déterminer, sur la base de vos consommations réelles d'électricité, le prix moyen 2023 réel pour les sites concernés, au titre de votre contrat. Les diminutions de prix seront donc recalculées et régularisées en conséquence.

		Heures Pleines Hiver	Heures Creuses Hiver	Heures Pleines Été	Heures Creuses Été	Montant annuel fourniture HT	Volume total (kWh)	Prix moyen fourniture c€HT/kWh
	Volume estimé en kWh	42 000	19 000	22 000	15 000		98 000	
Avant dispositif amortisseur	Prix unitaire fourniture en c€HT/kWh	53	34	13	3			32,68
	Montant annuel fourniture SANS amortisseur en €HT/an	22 260	6 460	2 860	450	32 030		
Après dispositif amortisseur	Diminution de prix amortisseur en c€HT/kWh	-27,66	- 8,66	+12,34	+22,34			-7,34
	Prix unitaire fourniture lissé AVEC amortisseur c€HT/kWh	25,34	25,34	25,34	25,34			25,34
	Montant annuel fourniture AVEC amortisseur en €HT/an	10 644	4 815	5 575	3 801	24 835		

Avant application de l'amortisseur, le montant total annuel dû au titre de la part fourniture est de **32 030 €HT**.

Après application de l'amortisseur, le montant total annuel dû au titre de la part fourniture est de **24 835 €HT**.

Ainsi, dans cet exemple, l'application de l'amortisseur électricité **avec un prix lissé appliqué à la part fourniture du contrat sur l'année** représente une diminution de prix totale estimée à **7 195 €HT**. En effet, le montant total annuel dû au titre de la fourniture passe de **32 030 €HT** à **24 835 €HT**.

Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

EDF met à votre disposition sur son site internet (<https://www.edf.fr/entreprises/mesures-soutien-gouvernementales>) plus d'éléments pédagogiques sur les différents dispositifs, ainsi qu'un simulateur permettant d'estimer le montant d'aide potentiellement versé au titre de l'amortisseur électricité.

EDF à vos côtés : nos conseillers vous accompagnent

Pour vous accompagner dans les démarches relatives aux mesures gouvernementales applicables aux contrats en offre de marché, nos conseillers, tous basés en France, sont mobilisés et restent à votre écoute sur une ligne EDF dédiée : 09 70 81 81 12 (appel non surtaxé).

Nous vous remercions de votre confiance,
Votre conseiller EDF

¹Le prix moyen 2023 est estimé en pondérant le prix de chaque poste horaisonnier par la consommation prévisionnelle de ce poste horaisonnier. Pour information, EDF met à disposition sur son site internet des exemples de calculs du prix moyen.

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale AURA

Par courrier

Direction Commerciale Régionale AURA
TSA 20129
69461 LYON CEDEX 06

Par internet

e-mail : edfentreprises-centre-est-aura@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 86 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

N° de tél. dépannage : voir le détail de facturation
par site

FLX22300298600938-C7RRAA81

SARL ALTUNTAS
2 BOULEVARD D ALSACE LORRAINE
03300 CUSSET

Facture du 11/08/2023

n° 10179373211



Electricité

Montant Hors TVA	1 090,07 €
Montant TVA (payée sur les débits)	218,01 €

Facture TTC

1 308,08 €

Montant total à payer (TTC)

1 308,08 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 14,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 11/09/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Suite à votre demande de Bouclier/Amortisseur Electricité: si aucune diminution de prix n'apparaît sur votre facture, consultez la calculatrice (www.edf.fr) pour comparer le prix moyen 2023 estimé de votre contrat au prix minimum réglementaire.

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de

1 308,08 €

à partir du :

28/08/2023

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 66050504566 XX

Facture du 11/08/2023 n° 10179373211

Récapitulatif de votre facture



Total Electricité (HT)		1 067,58 €
Fourniture		783,13 €
Amortisseur Electricité		101,11 €
Acheminement		183,34 €
Taxes et contributions Hors TVA (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		22,49 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)		20,34 €
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)		2,15 €
Services (HT)		0,00 €
Services		0,00 €
Total Hors TVA		1 090,07 €
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	218,01 €
TVA à 20,00%	1 090,07	218,01 €
Total TTC facturés sur la période		1 308,08 €

Nombre de Points de Livraison facturés

1

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),

1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),

1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

Détail de votre facturation par site du 11/08/2023 n° 10179373211

Données contrat

Contrat élec. Reconductible
Réf. de votre contrat 1-OT7T6U
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/06/2015
Venant à échéance le 31/05/2024
Groupe de sites : C4

Données Point de Livraison

2 BOULEVARD D ALSACE LORRAINE 03300 CUSSET
Réf Acheminement Electricité : 30001730278199

Document à conserver 10 ans

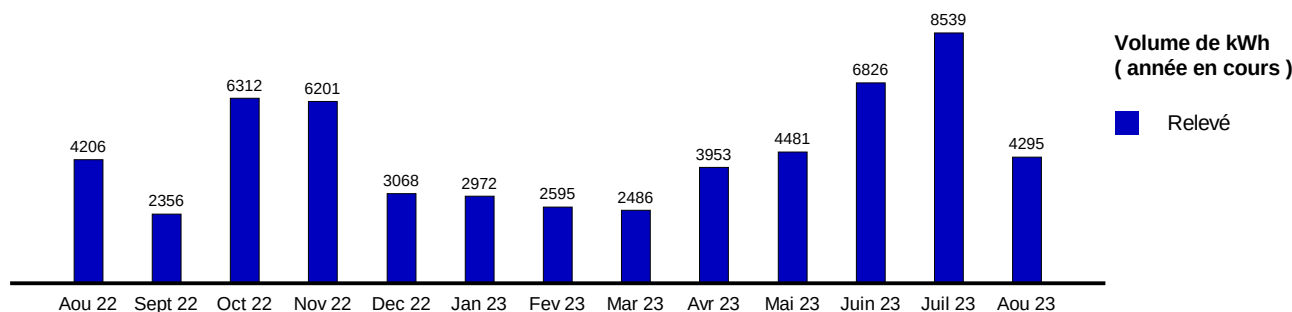
Urgence

Dépannage Electricité Enedis

0 811 882 200

Service 0,05 €/appel
+ prix appel

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité						884,24 €	HT
Abonnement électricité (HT)		Période		Prix unitaire HT	40,83 €	Taux de TVA	
Abonnement	du 01/02/2023 au 31/08/2023			40,83 €/mois	285,81 €	20,00 %	
Annulation de l'abonnement	du 01/02/2023 au 31/07/2023				-244,98 €	20,00 %	
Consommation (HT)		Période		Conso 4 295 kWh	Prix unitaire HT	843,41 €	Taux de TVA
Electricité Heures Pleines Eté	du 09/07/2023 au 08/08/2023		2 852 kWh	19,040 c€/kWh	543,02 €	20,00 %	
Electricité Heures Creuses Eté	du 09/07/2023 au 08/08/2023		1 443 kWh	13,810 c€/kWh	199,28 €	20,00 %	
Amortisseur Electricité Heures Pleines Eté	du 09/07/2023 au 08/08/2023		2 852 kWh	0,597 c€/kWh	17,03 €	20,00 %	
Amortisseur Electricité Heures Creuses Eté	du 09/07/2023 au 08/08/2023		1 443 kWh	5,827 c€/kWh	84,08 €	20,00 %	

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				183,34 €	HT
		Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 09/07/2023 au 07/08/2023			-15,48 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 09/07/2023 au 31/07/2023	23.000 c.j	51.58 c€/c.j	11,86 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 01/08/2023 au 08/08/2023	8.000 c.j	54.59 c€/c.j	4,37 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 09/08/2023 au 07/09/2023	30.000 c.j	54.59 c€/c.j	16,38 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 09/07/2023 au 07/08/2023			-19,75 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 09/07/2023 au 31/07/2023	23.000 p.j	65.82 c€/p.j	15,14 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 01/08/2023 au 08/08/2023	8.000 p.j	69.90 c€/p.j	5,59 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 09/08/2023 au 07/09/2023	30.000 p.j	69.90 c€/p.j	20,97 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 09/07/2023 au 07/08/2023	PS pondérée : 42 kW		-44,25 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 09/07/2023 au 31/07/2023	966.000 kW	3.51 c€/kW	33,93 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 01/08/2023 au 08/08/2023	336.000 kW	4.01 c€/kW	13,47 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 09/08/2023 au 07/09/2023	1260.000 kW	4.01 c€/kW	50,50 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 09/07/2023 au 31/07/2023	0.000 kWh	5.28 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 09/07/2023 au 31/07/2023	0.000 kWh	3.64 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 09/07/2023 au 31/07/2023	2116.000 kWh	2.28 c€/kWh	48,24 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 09/07/2023 au 31/07/2023	1070.000 kWh	1.73 c€/kWh	18,51 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 01/08/2023 au 08/08/2023	0.000 kWh	5.63 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 01/08/2023 au 08/08/2023	0.000 kWh	4.11 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 01/08/2023 au 08/08/2023	736.000 kWh	2.37 c€/kWh	17,44 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 01/08/2023 au 08/08/2023	373.000 kWh	1.72 c€/kWh	6,42 €	20,00 %
Durée de dépassement	du 09/07/2023 au 31/07/2023	0.000 h	1052.00 c€/h	0,00 €	20,00 %
Durée de dépassement	du 01/08/2023 au 08/08/2023	0.000 h	1121.00 c€/h	0,00 €	20,00 %

Services		0,00 €	HT
			Taux de TVA
E-Services (Espace client, Bilan annuel)	Assiette	INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		22,49 €	Hors TVA
			Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 09/07/2023 au 08/08/2023	4 295 kWh	0,05000 c€/kWh
		92,73	21,93 %
			2,15 €
			20,00 %
			20,34 €
			20,00 %

Total Hors TVA pour ce site		1 090,07 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette	218,02 €
TVA à 20,00%		1 090,07 €	218,02 €
Total TTC pour ce site		1 308,09 €	TTC

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur la première page font foi.

Détail de votre facturation par site du 11/08/2023 n° 10179373211

Données contrat

Contrat élec. Reconductible
Réf. de votre contrat 1-OT7T6U
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/06/2015
Venant à échéance le 31/05/2024
Groupe de sites : C4

Données Point de Livraison

2 BOULEVARD D ALSACE LORRAINE 03300 CUSSET
Réf Acheminement Electricité : 30001730278199

Données de comptage

Identifiant de comptage : 031536336471 Type de compteur : PME-PMI
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 42

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver	42
Opérateur Heures creuses hiver	42
Opérateur Heures pleines été	42
Opérateur Heures creuses été	42

Index (relevés / estimés)

index de début

index de fin

Heures Pleines Hiver	102937 le 09/07/2023	102937 le 08/08/2023
Heures Creuses Hiver	25701 le 09/07/2023	25701 le 08/08/2023
Heures Pleines Eté	221875 le 09/07/2023	224727 le 08/08/2023
Heures Creuses Eté	98844 le 09/07/2023	100287 le 08/08/2023

Puissances atteintes (kW ou kVA)

du 09/07/2023 au 08/08/2023 : Heures Pleines Hiver	0
du 09/07/2023 au 08/08/2023 : Heures Creuses Hiver	0
du 09/07/2023 au 08/08/2023 : Heures Pleines Eté	33
du 09/07/2023 au 08/08/2023 : Heures Creuses Eté	27